

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 18 DECEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 12 DECEMBRE 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mme Laure FAUDEMÉR -- Mmes Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUÏ - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Marie-Josée HENRARD - M. Bertrand GAUFRYAU - M. Alexis ARRAS -

POUVOIRS :

- Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
- M. Bertrand GAUFRYAU donne pouvoir à M. André DROUIN
- M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Bruno JANOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES : ATTRIBUTION

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 21 octobre 2014, conformément aux articles 33, 57, 58 et 59 du Code des Marchés Publics, en vue de prestations de services d'assurances répartis en 4 lots :

- lot n° 1 : dommages aux biens et risques informatiques
- lot n° 2 : flotte automobile et bris de machine
- lot n° 3 : responsabilité civile et risques d'atteinte à l'environnement
- lot n° 4 : risques statutaires

Le 2 décembre, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a procédé à l'ouverture des plis, à l'admission des candidatures et à l'enregistrement des offres.

Puis, après présentation d'un rapport d'analyse des offres détaillé et circonstancié, la CAO s'est réunie une seconde fois le 8 décembre, et a attribué les marchés comme suit :

- lot n° 1 : groupement ASSURANCES JEAN MORAS (mandataire, 40100 DAX) / ALLIANZ IARD, pour un montant de 1,624 € HT/m² avec une franchise de 5 000 € soit, sur la base du patrimoine déclaré lors de la consultation, un montant annuel de 293 771,00 € TTC.

- lot n° 2 : SMACL (79031 NIORT) pour un montant de 77 032,91 € TTC/an avec une franchise de 500 €, sur la base de la flotte automobile déclarée lors de la consultation.

- lot n° 3 : groupement PARIS NORD ASSURANCES SERVICES (mandataire, 75009 PARIS / ETHIAS SA / AREAS DOMMAGES, selon les caractéristiques suivantes :

* responsabilité civile générale : 0,278 % HT de la masse salariale, sans franchise

* indemnisation des bénévoles : 0,005 % HT de la masse salariale, sans franchise
* responsabilité civile atteintes à l'environnement : 6 864,00 € HT/an avec une franchise de 5 000 €,
soit un montant total annuel de 52 898,95 € TTC sur la base des éléments déclarés lors de la consultation.

- lot n °4 : CNP ASSURANCES (75716 PARIS) et SOFCAP en qualité de sous-traitant, pour un taux de 0,92 % HT de la masse salariale, sans franchise, pour les accidents du travail et les maladies professionnelles, soit un montant annuel de 97 306,00 € TTC sur la base des éléments déclarés lors de la consultation.

Ces marchés prendront effet au 1er janvier 2015, pour une durée de 36 mois.

La dépense sera fonction de l'inscription budgétaire des crédits (budget ville, articles 616 020 ASS et 6455 020 ASS ; budget eau potable, articles 6161 et 6458 EP ; budget assainissement, article 6161 ; budget AAT, article 616 ; budget fêtes, articles 616 ADMG) pour les années d'exécution des marchés.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants avec les sociétés attributaires précitées, ainsi que tout acte ou document afférent.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20141218-10-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 19 Décembre 2014

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».